

Formation « Renouvellement examen DPO Afnor Certification »

Réf : RECERTDPO

La formation par excellence pour réussir votre examen de re-certification AFNOR de Data Protection Officer (DPO). La certification DPO a en effet une durée de validité de 3 ans et l'obtention de l'examen de re-certification dans ce délai est indispensable au maintien de votre certification.

Notre formation a donc été pensée pour que vous puissiez l'obtenir sans délai, elle est entièrement dédiée à l'obtention de cet examen !

AFNOR Certification est historiquement le 1er organisme certificateur agréé par la CNIL pour certifier les compétences des délégués à la protection des données / Data Protection Officer (DPO), sur la base des référentiels du 20 septembre 2018 adoptés par la CNIL.

ATTENTION : Pour une formation permettant de s'approprier les démarches et les outils dédiés à la protection des données, approfondir ses connaissances du métier du DPO et apprendre à gérer la conformité RGPD de son organisation, nous vous recommandons plutôt la formation « Métier du DPO » qui répondra à toutes ces attentes.

Objectifs

- Mettre à jour les connaissances juridiques, techniques et organisationnelles nécessaires à la réussite à l'examen de re-certification AFNOR
- S'entraîner au QCM de l'examen de re-certification AFNOR

Durée & horaires

- 3 jours, soit 20 heures réparties en 18 heures de cours et 2 heures d'examen
- Horaires : le premier et le second jour : de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 // le 3eme jour : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h (examen)

Nombre de participants

- Minimum 6 participants – Maximum 16 participants

Public visé

Personnes ayant obtenu la certification DPO et souhaitant la renouveler, soit potentiellement :

- DPO, DRPO
- Personnes responsables de services opérationnels
- DSI et leurs équipes
- Responsables conformité, responsables des risques
- Juristes et responsables juridiques
- Consultants accompagnant à la mise en conformité RGPD ou assistant le DPO

Prérequis

- Être titulaire d'une certification AFNOR encore en cours de validité à la date de la formation
- Bien connaître le texte du RGPD
- Avoir au minimum relu :
 - Les principales lignes directives du CEPD
 - Les principales recommandations de la CNIL

Méthode pédagogique

La méthode pédagogique se fonde sur un mix constant entre :

- Mise en situation pratique autour de questionnaires rédigées à la façon de l'examen de certification d'une part ;
- Et étude des principales évolutions ou approfondissements des thématiques dont la connaissance est nécessaire à la réussite de l'examen de l'autre.

Ainsi, seront notamment prévus :

- Des quizz à chaque étape des points importants de la formation pour évaluer le niveau de compréhension et de connaissance, ainsi qu'un examen blanc dans les conditions de l'examen final
- Un cahier d'exercices et un cahier de révisions de notions de cours à travailler le soir permettant de se préparer aux questions de l'examen.

Formateurs

- François Coupez
- Diane Rambaldini
- Clémence Scottet
- Amélie Paget

Supports

- Support de cours au format papier en français
- Cahier d'exercices et corrections des exercices
- Tous les documents nécessaires à la formation en français ou anglais
- Feuilles d'émargement par demi-journée de formation et certificat individuel de formation attestant de la participation à l'ensemble de la formation

Modalité d'évaluation de la formation

- Fiche d'évaluation remise aux stagiaires à l'issue de la formation afin de recueillir leurs impressions et identifier d'éventuels axes d'amélioration

Certification

- Cette formation prépare à l'examen de renouvellement de certification "Délégué à la protection des données" (DPO). HS2 ne vend pas l'examen AFNOR Certification. Pour passer l'examen, vous devez vous inscrire et régler directement auprès d'AFNOR Certification.

Programme

Jour 1 matin :

- Examen blanc de mise en situation ;
- Correction de l'examen ;
- Partage des difficultés rencontrées par les participants lors de leur première certification ;
- Enseignements à tirer de la norme présentant l'examen CNIL et points d'attention.

Jour 1 après-midi :

- Retour sur les définitions essentielles du RGPD ;
- Focus sur les thématiques juridiques spécifiques se prêtant à des questions de QCM (grands principes, textes et références majeures, etc.) ;
- Quizz de cours et exercices (à base de QCM rédigées à la façon de l'examen de certification).



Hervé Schauer Sécurité **Jour 2 matin :**

- **Correction des exercices ;**
- **Focus sur les thématiques organisationnelles spécifiques se prêtant à des questions de QCM (les différents critères dans le RGPD – pour la nomination d’un DPO, pour la tenue d’un registre, pour la réalisation d’un PIA, etc.).**

Jour 2 après-midi :

- **Focus sur les principales notions en matière de cybersécurité (vocabulaire, résilience opérationnelle, etc.) ;**
- **Exercices (à base de QCM rédigées à la façon de l’examen de certification).**

Jour 3 :

- **Correction et nouveaux exercices (à base de QCM rédigées à la façon de l’examen de certification).**